



Communiqué de presse
Mercredi 4 octobre 2017

Tourisme durable : signature d'une convention de partenariat entre l'UMIH, l'ADEME et AFNOR Certification

L'UMIH (Union des Métiers et des industries de l'Hôtellerie), l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration, l'ADEME et AFNOR Certification ont signé, le 4 juillet, une convention de partenariat pour promouvoir les démarches durables auprès des établissements hôteliers (et restaurateurs) en s'appuyant sur l'Ecolabel Européen « Hébergement Touristique ».

Créé il y a 25 ans, l'Ecolabel Européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification.

A travers ce partenariat l'UMIH s'engage à :

- accompagner et orienter les établissements qui souhaitent s'engager dans une démarche visant à obtenir l'Ecolabel Européen « Hébergement Touristique » ;
- sensibiliser et informer ses adhérents sur l'Ecolabel Européen ;
- promouvoir auprès des pouvoirs publics l'engagement des hôteliers vers l'Ecolabel européen.

En retour, AFNOR Certification s'engage à intervenir dans le cadre des actions de proximité dans les régions pour sensibiliser et former les établissements à l'Ecolabel et participer à la communication sur les certifications lors de remises officielles.

Dans le cadre de la mise en place de l'Ecolabel, l'ADEME s'engage à étudier les demandes d'aides financières des hébergements pour un accompagnement technique à la démarche d'obtention de l'Ecolabel Européen (diagnostic amont, interprétation du référentiel, constitution du dossier de certification).

L'ADEME et AFNOR s'engagent donc à intervenir lors d'événements organisés par l'UMIH pour présenter l'Ecolabel Européen et le dispositif français.

Les trois partenaires se réuniront annuellement afin de réaliser le bilan des actions menées et de prévoir les nouvelles orientations.

Pour Roland HEGUY, Président confédéral de l'UMIH : *« la prise en compte du développement durable dans la gestion quotidienne des entreprises est une opportunité de développement et non une contrainte. En adoptant des pratiques plus écologiques, en obtenant l'Ecolabel Européen, les entreprises maîtrisent leurs charges d'exploitation, répondent aux attentes des clients et sont ainsi en phase avec les nouvelles responsabilités sociétales ».*

L'UMIH est engagée et travaille depuis de nombreuses années sur la problématique du développement durable.

- Création de la Commission Développement Durable qui a pour mission de promouvoir à travers toutes les branches de l'UMIH, le développement durable comme levier de performance et créateur de valeur pour les entreprises du secteur CHR.
- Publication de guides de bonnes pratiques pour les restaurants et pour les hôtels afin de vaincre le gaspillage sous toutes ses formes.
- Soutien au déploiement de l'affichage environnemental dans les hôtels. Sous forme de note et d'étiquette, l'affichage environnemental permet d'expliquer aux clients la démarche engagée des professionnels.
- Développement de nombreux partenariats.



AFNOR Leader français de la certification, AFNOR Certification propose aux organismes publics, aux entreprises et aux professionnels de se faire reconnaître par des signes de qualité, parmi lesquels AFAQ, NF ou encore l'Ecolabel Européen, pour lequel elle est l'unique organisme certificateur en France.

Référentiels sur base de normes, créateur et opérateur de labels, AFNOR Certification offre plus de 500 certifications de management, de produits, de services, de compétences de personnes. Plus de 60 000 sites affichent aujourd'hui des certificats délivrés par AFNOR Certification, dans plus de 100 pays. La direction générale d'AFNOR Certification est assurée par Franck Lebeugle. www.afnor.org/certification



L'ADEME. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. En savoir plus : <http://www.ademe.fr>



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), UMIH Prestige, SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée), SNEG & Co (Syndicat National des entreprises gais), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale) et CSCAD (Chambre Syndicale des Cabarets et discothèques), l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis plus de 65 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 300 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

Contacts Presse

ADEME : 01 58 47 81 28 ou ademepresse@havas.com – Newsroom : www.presse.ademe.fr - [@ademe](https://twitter.com/ademe)

AFNOR : Olivier GIBERT - 01 41 62 85 55 - presse@afnor.org

UMIH : Charlotte LE MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr